



Exigence de visa pour vie privée vie familiale

Par **saidahmed**, le **06/01/2014** à **12:11**

[fluo]Bonjour

[/fluo]

je suis arrivé en France avec mon fils Français mineur il y a un mois. J'ai vécu avec lui dans notre pays d'origine et subvenais à tous ses besoins. Il est actuellement scolarisé et je souhaite continuer son éducation en France. Sa maman avec laquelle nous sommes séparés depuis longtemps n'est pas en mesure de le faire. Dans mon cas précis de demande il est écrit que pour les parent d'enfants français mineur le visa n'est pas exigé. Alors que sur la liste des pièces à fournir on a l'air de le demander en exigeant la copie du visa et la date d'entrée.

Je vous prie de bien vouloir m'eclairer,merci